

**Déclaration de**  
**S.E.M. Jean-Marc Hoscheit**  
**Représentant Permanent du Grand-Duché de Luxembourg**  
**auprès des Nations Unies**  
**concernant le**

**Rapport de la Commission de la consolidation de la paix**  
**et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la**  
**consolidation de la paix**

**lors de la 23<sup>e</sup> séance plénière de l'Assemblée Générale des**  
**Nations Unies (soixante-deuxième session)**

**New York, le 10 octobre 2007**

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Depuis les débats qui se sont déroulés début février à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, la présente discussion est la première occasion de faire le point sur l'action de la Commission de consolidation de la paix depuis sa création et sa mise en place et il convient de s'en féliciter. Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration qui vient d'être présentée par le Représentant permanent du Portugal au nom de l'Union européenne et souhaite formuler quelques remarques complémentaires en sa qualité de membre de la Commission de consolidation de la paix.

Monsieur le Président,

Quand les combats cessent, la véritable lutte pour la paix commence, a déclaré en février devant cette même Assemblée, le Ministre luxembourgeois de la Coopération et de l'Action humanitaire, attirant par la même l'attention sur la nature complexe et multidimensionnelle des processus de consolidation de la paix, dont l'ampleur dépasse de loin la fin du simple affrontement violent. Casser les cycles de la violence en agissant sur les causes profondes des conflits et ce dans une perspective de longue durée, en associant les principaux acteurs nationaux et internationaux, telle est la noble ambition qui a poussé les Chefs d'Etat et de gouvernement du monde entier à décider, en septembre 2005, de créer un nouvel organe : la Commission de consolidation de la paix (CCP).

Notre débat aujourd'hui est l'occasion de mesurer le chemin parcouru depuis lors et de tracer les prochaines étapes dans l'évolution de cette création innovatrice qu'est la CCP.

Monsieur le Président,

Comme le retracent les deux rapports qui sont soumis à notre attention aujourd'hui (A/62/137 et A/62/138), l'année 2006 a été consacrée essentiellement à la création, puis à la mise en place opérationnelle de la Commission, mais aussi du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau de soutien dirigé avec talent et engagement par Mme. Carolyn McAskie, Sous-secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix.

Ce travail, pour fastidieux qu'il ait pu paraître à certains moments, était essentiel, car il importait de développer des structures et modes de fonctionnement originaux répondant au caractère innovateur du mandat confié à la CCP et aux exigences d'efficacité et de rapidité qui ont accompagné la naissance de cet organe nouveau. Ainsi s'est progressivement mis en place une véritable architecture de la consolidation de la paix.

C'est-là le témoignage éloquent de la capacité d'innovation et de modernisation dont les Nations Unies savent faire preuve lorsqu'elles sont animées d'une volonté politique forte et unanime des Etats membres.

Monsieur le Président,

Dès sa création, la CCP s'est placée dans un rapport de dialogue et d'ouverture par rapport à l'ensemble des acteurs internationaux, gouvernementaux et représentatifs de la société civile, dont seule la coalition et la synergie des apports peut permettre à la Commission de jouer pleinement son rôle et de remplir le mandat complexe qui lui a été confié. Ainsi, la CCP et le PBSO ont su trouver leur place dans le cadre du système des Nations Unies et les préoccupations liées à la consolidation de la paix sont prises en compte, de manière croissante, que ce soit par le Conseil de sécurité, par l'Assemblée générale et l'ECOSOC ou encore dans l'activité opérationnelle des fonds et programmes.

Cette évolution doit être consolidée et renforcée, car ici encore, le concept de cohérence au niveau du système des Nations Unies ne doit pas rester lettre morte.

Je voudrais également saluer dans ce contexte l'apport absolument essentiel des représentants de la société civile et, en particulier, des organisations non gouvernementales, dont les contributions constituent un complément critique indispensable à la fois au niveau de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des stratégies de consolidation de la paix.

Enfin, n'oublions pas de souligner le rôle crucial que jouent et que doivent jouer les organisations financières internationales et les organisations régionales. Je suis confiant que les arrangements adéquats pourront être trouvés dans un proche avenir pour permettre à l'Union européenne de trouver, dans le cadre des travaux de la Commission, la place qui lui revient en tant qu'acteur international majeur fortement engagé dans la gestion des conflits et les situations post-crise dans le monde entier.

Monsieur le Président,

La mise en place de cette véritable architecture de la consolidation de la paix - qu'il faudra encore, le cas échéant, compléter ou aménager en fonction des besoins opérationnels - ne prend son véritable sens que par rapport à la mise en oeuvre concrète de son mandat en relation avec des situations post-crise bien spécifiques. C'est pourquoi il était essentiel de lancer rapidement l'interaction directe avec les deux premiers pays qui figurent à l'ordre du jour de la Commission : le Burundi et la Sierra Leone. Que de chemin parcouru ensemble depuis lors!

A travers la définition de stratégies intégrées de consolidation de la paix avec ces pays, nous avons pu acquérir une compréhension beaucoup plus précise et plus fine des enjeux complexes et multiples du « peacebuilding » et des défis significatifs qui se posent, jour après jour, aux acteurs de la paix sur le terrain. Adoptant une démarche empirique et pragmatique, empreinte de respect et fondée sur les principes de l'appropriation nationale et du partenariat, la CCP, dans ses formations-pays, a pu avancer - dans le dialogue avec les autorités gouvernementales des pays concernés et les autres intervenants - sur la voie de l'adoption de stratégies intégrées. Dans ce véritable contrat de confiance entre la PBC et les deux pays, il importe désormais que chaque partenaire assume pleinement ses responsabilités et remplisse ses engagements, et ce sur une période suffisamment longue pour prévenir toute récurrence des affrontements violents.

Afin d'accompagner et de consolider ce processus sur la durée, il nous faut mettre en place des mécanismes de suivi et de contrôle à la fois légers et performants, fondés sur un nombre limité d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, devant permettre d'évaluer les progrès accomplis sur la voie de la consolidation de la paix, ou, le cas échéant, identifier à un stade précoce d'éventuelles évolutions négatives qui risqueraient de mettre en péril ces progrès.

L'utilisation combinée des moyens dont dispose la PBC, le Fonds et, le cas échéant, la communauté internationale devrait permettre d'identifier d'éventuelles lacunes pour y porter remède. A cet égard, il importera de définir avec encore davantage de précision, les rôles respectifs de la Commission et du Fonds et d'articuler au mieux l'enchaînement (sequencing) de leurs interventions respectives.

Tout en maintenant pour le temps nécessaire l'engagement de la CCP avec le Burundi et la Sierra Leone, le temps est, me semble-t-il, venu d'élargir l'action de notre Commission à d'autres Etats qui le souhaitent et je suis convaincu qu'avec l'appui actif du Bureau, la Commission dispose désormais de l'expérience et des instruments nécessaires pour ouvrir d'autres chantiers dans cette perspective

intégrée qui fait l'originalité de notre Commission. Bien évidemment, il conviendra également de doter le Bureau de soutien des ressources adéquates pour lui permettre d'exercer ses multiples missions dans de bonnes conditions.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg est fier d'avoir pu être associé depuis le début de cette année à ce grand chantier de la consolidation de la paix, alors que la problématique de la gestion des conflits et des situations post-conflits se place traditionnellement au centre de son action extérieure, que ce soit à titre national ou comme membre de l'Union européenne. C'est donc avec conviction et enthousiasme que mon pays s'est engagé dans les divers travaux de la CCP et a apporté ses contributions au PBF. Le Luxembourg a également pu annoncer une contribution d'un million d'euros lors de la table ronde des partenaires au développement qui s'est tenue fin mai 2007 à Bujumbura. L'expérience de cette première année de fonctionnement de la Commission et du Fonds nous conforte dans notre conviction que l'action des Nations Unies en matière de consolidation de la paix, dans l'approche intégrée et multidimensionnelle développée par la PBC, répond à un véritable besoin et fournit une réaction appropriée et adaptée, mais aussi innovatrice, aux multiples défis du « peacebuilding ».

Beaucoup reste à faire, que ce soit ici à New York ou sur le terrain, et l'Ambassadeur Takasu, le nouveau président de la Commission, auquel je souhaite plein succès, a mentionné quelques-uns des dossiers que la CCP devra aborder dans les mois à venir. Mais je suis convaincu qu'à travers une démarche pragmatique, centrée sur l'obtention de résultats concrets, en fédérant les apports positifs des uns et des autres, en évitant les ornières bureaucratiques et quelques errements onusiens traditionnels, beaucoup peut être accompli. Tel est en tout cas le souhait confiant qu'exprime le Luxembourg au début de cette deuxième année d'existence de la Commission et du Fonds.

Je vous remercie de votre attention.